

Neuilly-sur-Seine, le 16 FEV. 2011



NEUILLY-SUR-SEINE

Le Maire

**QUARTIER PERRONET - CHEZY
COMPTE-RENDU DE LA VISITE DU MAIRE
DU SAMEDI 15 JANVIER 2011**

Soucieux d'être plus proche des préoccupations des Neuilléens, j'ai souhaité aller à leur rencontre le vendredi ou le samedi matin au rythme de deux visites par mois.

Afin d'aborder avec vous les différents sujets de vie quotidienne qui vous tiennent à cœur et faire le point sur les problèmes soulevés et projets évoqués lors de ma précédente visite du 7 novembre 2009, j'ai entrepris une nouvelle visite du quartier Perronet-Chezy le 15 janvier dernier.

Ce rendez-vous m'a ainsi permis de dialoguer avec de nombreux habitants du quartier sur différents sujets parmi lesquels :

VEGETALISATION DES BOULEVARDS

Certains riverains m'ont interrogé sur l'absence de verdure sur une partie du trottoir du boulevard Jean Mermoz. Une végétalisation des boulevards a débuté en 2010 et devrait permettre de traiter, en 2012, les parties non encore végétalisées des boulevards Jean Mermoz et d'Argenson.

VIDEOPROTECTION

Très rapidement après ma prise de fonction, j'ai mobilisé un groupe de travail sur la vidéoprotection avec les différents services de Police, le Conseil Général et le tissu associatif. Un cabinet a été retenu pour travailler sur des propositions de localisation des caméras et a rendu ses conclusions en décembre dernier. Une carte des implantations a donc été étudiée en liaison avec les équipes de police nationale et municipale. Le groupe de travail se réunira prochainement afin de finaliser le dispositif à mettre en place. Des caméras devraient ainsi être installées avant la fin de l'année 2011 pour lutter contre la délinquance « importée ». Ces dernières seront implantées autour des points d'entrées/sorties de Neuilly ainsi que dans les principales zones de passage, notamment commerçantes.

REORGANISATION ET EVOLUTION DES OFFRES DE STATIONNEMENT SUR LA VILLE

Depuis deux ans et demi la Municipalité a mis en œuvre de nouvelles dispositions pour améliorer l'offre de stationnement sur la Ville :

- Extension du stationnement sur l'ensemble de la Ville afin de redonner un maximum de fluidité au stationnement en supprimant les places gratuites, trop largement occupées par la présence abusive de voitures ventouses.
- Création du ticket « 1 semaine/5€ » (soit 1€ par jour), pour les détenteurs d'un macaron résident.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

Tél : 01 40 88 88 67 – Fax : 01 40 88 89 22

Hôtel de Ville – 96 avenue Achille Peretti 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex

- Mise en place du stationnement gratuit d'une demi-heure sur les aires de livraisons entre 15h et 20h, avec le disque bleu.
- Ouverture du parking Parmentier de 346 places, avenue du Roule, au printemps dernier et projet de création d'un parking avenue de Madrid d'environ 450 places.
- Mise en place progressive d'un stationnement dynamique dans les zones commerçantes (limité à 1h / de courte durée gratuit 30 minutes).

Les services de la voirie étudient ainsi un réaménagement du stationnement au niveau du carrefour Perronet-Chezy de manière à développer celui de courte durée, à proximité des commerces, et à optimiser l'emplacement des aires de livraisons. Cette modification se fera en concertation avec les commerçants, dans un souci de maintien de l'équilibre économique du quartier et de la qualité de vie de ses habitants.

DENEIGEMENT DES TROTTOIRS

Un arrêté réglementaire permanent sur le déneigement et la lutte contre le verglas a été pris en février 2010, en vertu de l'article 99-8 du Règlement Sanitaire Départemental des Hauts-de-Seine autorisant le Maire à réglementer les obligations spéciales des riverains des voies publiques. Cet arrêté est consultable sur le site Internet de la Ville ainsi qu'en mairie, sur le registre du conseil municipal.

Les propriétaires (ou locataires) de terrains, d'immeubles ou leurs préposés, les propriétaires (ou locataires) de commerces et généralement de tous les locaux ayant immédiatement accès sur la voie publique sont ainsi tenus, sur toute la longueur du trottoir bordant leurs immeubles ou commerces :

- en cas de neige : de saler et balayer celle-ci, après grattage au besoin, jusqu'au caniveau lorsque les trottoirs sont asphaltés
- en cas de verglas : d'épandre du sable ou tout autre matériau approprié (cendres, sciure de bois...)

Les services municipaux ont quant à eux pour obligation de déneiger et sabler l'ensemble des chaussées, en traitant en priorité les grandes artères, le centre-ville, les zones commerçantes et la desserte des écoles et transports en commun. Parallèlement les parvis et places sont également traités.

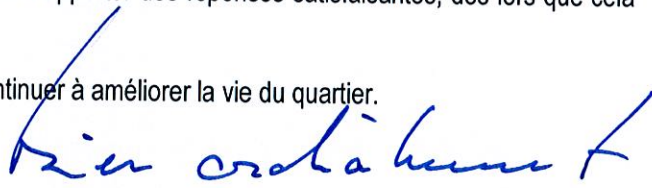

Je sais pouvoir compter sur la responsabilité de chacun pour garantir la sécurité de l'ensemble des déplacements sur notre ville durant la période hivernale.

Une rencontre récente en Mairie avec les commerçants du quartier a d'ailleurs permis d'évoquer ce sujet et d'étudier différentes formes de partenariats et d'animations afin de contribuer à une nouvelle dynamique.

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidents dans le quartier Perronet-Chezy.

J'ai expressément demandé aux différents services concernés par les dossiers évoqués lors de la visite, d'en assurer un suivi tout particulier, dans le légitime souci d'apporter des réponses satisfaisantes, dès lors que cela sera possible.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.

Jean-Christophe FROMANTIN

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

Tél : 01 40 88 88 67 – Fax : 01 40 88 89 22

Hôtel de Ville – 96 avenue Achille Peretti 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex

www.neuillysurseine.fr – dgst@ville-neuillysurseine.fr